



LINKY : ne nous laissons pas désinformer !...

À l'heure du déploiement de ces compteurs communicants, une grande campagne de communication est en cours pour nous persuader que c'est dans notre intérêt et qu'ils sont sans danger.

Prenez quelques minutes pour lire le document suivant rédigé anonymement par une personne de la région de Foix qui relativise certaines informations entendues, telles que :

- Linky n'est pas dangereux pour la santé...
- Le compteur Linky respecte les normes sanitaires définies aux niveaux européen et français...
- La consommation sera mesurée en temps réel et transmise, une fois par jour, Linky n'émet pas en permanence...
 - Linky crée des emplois...
 - Linky est gratuit...
 - Linky va faire baisser vos factures...
- Linky vous permet de ne pas être facturé sur des estimations de consommation...
 - Linky n'est pas un outil de surveillance et il est protégé contre les attaques...
 - Linky n'est pas intrusif ...
 - Linky est sûr et fiable...
- Les compteurs appartiennent à ERDF, vous ne pouvez leur en refuser l'accès...
 - Linky est obligatoire...
 - Vous serez prévenu de l'installation du Linky un mois avant...
 - Il y a une pénalité si vous refusez...
 - On peut vous couper l'électricité si vous refusez...
 - Peu de gens refusent Linky...

Linky n'est pas dangereux pour la santé...

"L'association Robin des toits dénonce l'émission de radiofréquences classées comme "peut-être" cancérigènes par l'Organisation mondiale de la santé.

"Le compteur Linky utilise, pour communiquer, la technologie des courants porteurs en ligne : le signal circule dans les câbles du réseau électrique, jusqu'au poste de distribution du quartier, en se superposant au courant électrique, répond ERDF, qui assure que Linky "émet moins qu'un téléphone portable, qu'une box Wifi, qu'un four à micro-onde ou qu'une télévision."

Contrairement aux rumeurs, Linky n'utilise pas d'ondes radioélectriques pour transmettre les informations, il communique via des câbles électriques déjà existants, comme ceux de la télé ou du téléphone.

Pour communiquer, Linky envoie un signal crypté sur le circuit électrique vers un concentrateur, lequel le relaie via le réseau de téléphonie GPRS à ERDF. Source France Bleu

Contrairement à un téléphone portable ou une box en Wifi, par exemple, Linky n'émet pas de micro-ondes dans les habitations, mais, dans le cadre du nouveau système les postes de distribution d'ERDF envoient dans tout le réseau, y compris à l'intérieur des habitations, lieux de travail, ... un signal par impulsions de CPL (Courant Porteur en Ligne), auquel le corps ne s'habitue pas, assimilé à de la pollution électrique appelée "électricité sale" ou "Dirty Electricity" en anglais, qui est nocif pour le corps, même si les fréquences utilisées sont plus basses que celles des micro-ondes.

* Voir les travaux de scientifiques canadiens comme Samuel Milham ou de Magda Havas sur ce sujet : High Frequency Voltage Transients Associated With Increased Cancer Incidence in Teachers in a California School, Samuel Milham, AMERICAN JOURNAL OF INDUSTRIAL MEDICINE (2008).

Biological Effects of Dirty Electricity with Emphasis on Diabetes and Multiple Sclerosis, Magda Havas, Electromagnetic Biology and Medicine (2006).

Le CPL est conçu pour des câbles blindés : toute installation électrique dans les murs, et tous les appareils électriques émettant des radiations nocives pour la santé à plus de 2 m, donc dans toute habitation sur une portée de 2 m de tous les câbles.

* Les fils électriques des réseaux basse et moyenne tension n'ayant pas été initialement conçus pour propager des signaux de communication à des fréquences supérieures à 1 kiloHertz.

["L'association Robin des toits"](#) dénonce l'émission de radiofréquences classées comme "peut-être" cancérigènes par l'Organisation mondiale de la santé, *"Le compteur Linky utilise, pour communiquer, la technologie des courants porteurs en ligne : le signal circule dans les câbles du réseau électrique, jusqu'au poste de distribution du quartier, en se superposant au courant électrique, répond ERDF, qui assure que Linky "émet moins qu'un téléphone portable, qu'une box Wifi, qu'un four à micro-onde ou qu'une télévision."*

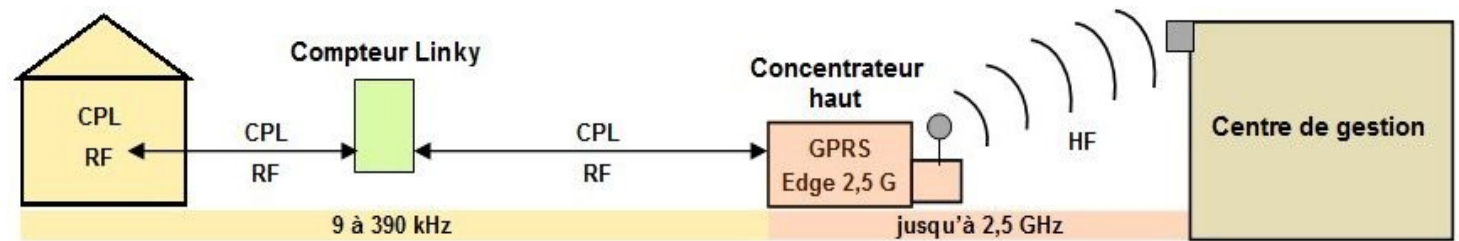
Contrairement aux rumeurs, Linky n'utilise pas d'ondes radioélectriques pour transmettre les informations, il communique via des câbles électriques déjà existants, comme ceux de la télé ou du téléphone.

Dès lors, les fils de cuivre utilisés pour la transmission du signal utile réagissent comme une antenne, et une partie de la puissance transmise est rayonnée.

Les consommations sont transmises des concentrateurs de rue vers les points de collectes ERDF, non par un réseau câblé, mais via des micro-ondes, comme celles de la téléphonie mobile, c'est-à-dire celles dont des milliers d'études indiquent déjà des effets nocifs sur l'organisme.

* Voir par exemple le très célèbre rapport BioInitiative, publié en 2007, et qui compile les effets biologiques néfastes constatés par cette technologie par plus de 1.400 études - Rapport validé et publié par l'EEA (Agence Européenne de l'Environnement), et validée par le Parlement Européen par un vote du 04/09/2008. http://www.robindestoits.org/Le-rapport-BIOINITIATIVE-Aout-2007-resume-des-conclusions-scientifiques-sur-les-effets-sanitaires-de-la-telephonie_a45.html ou le documentaire "Take Back your Power" sous titré en français : <https://www.youtube.com/watch?v=aVCob3E1eq0>, qui évoque entre autre les impacts des micro-ondes sur la santé (maux de tête, insomnies, vertiges, acouphènes, manque d'appétit, fatigue, eczéma, asthme, palpitations cardiaques, problèmes de concentration, d'apprentissages et de mémorisation, hyperactivité des enfants, et cancers), qui sont connus par exemple de l'armée Américaine depuis au moins 1972 (Rapport déclassifié de l'US Navy).

ERDF se garde bien de parler de ces centaines de milliers de mini antennes-relais supplémentaires qui vont être installées un peu partout dans nos villes et villages et qui vont augmenter considérablement le brouillard électromagnétique qui nous entoure déjà. Pour information : "Le General Packet Radio Service ou GPRS est une norme (protocole réseau) pour la téléphonie mobile dérivée du GSM et complémentaire de celui-ci, permettant un débit de données plus élevé que l'on qualifie généralement de 2,5 G ou 2 G+" (Wikipedia).



Le compteur Linky respecte les normes sanitaires définies aux niveaux européen et français....

* Les différents opérateurs se retranchent derrière les normes qui ne nous protègent pas, car elles ne prennent en compte que l'effet thermique (échauffant) des ondes, et considèrent qu'il n'y a pas d'effets à des seuils d'exposition inférieurs, alors que des milliers d'études prouvent le contraire. Nos normes en France sont 100 fois plus permissives que par exemple les normes Suisses, Russes, Chinoises ou Autrichiennes.

Le Parlement Européen, suite au rapport Bioinitiative, constate dès Septembre 2009 que : « *que les limites d'exposition aux champs électromagnétiques fixées pour le public sont obsolètes dès lors qu'elles n'ont pas été adaptées depuis la recommandation du Conseil du 12 juillet 1999 relatives à la limitation d'exposition du public aux champs électromagnétiques (0 Hertz à 300 GigaHertz), que ces limites ne tiennent évidemment pas compte de l'évolution des technologies de l'information et de la communication ni, d'ailleurs, des recommandations préconisées par l'Agence Européenne pour l'Environnement ou encore des normes d'émission plus exigeantes prises, par exemple, par la Belgique, l'Italie ou l'Autriche et qu'elles ne tiennent pas compte des groupes vulnérables comme les femmes enceintes, les nouveau-nés et les enfants.* »

http://www.robindestoits.org/Resolution-du-Parlement-europeen-Textes-adoptes-au-04-09-2008_a515.html

Les Assurances ne couvrent plus les risques associés aux champs électromagnétiques depuis 2001, donc quand notre santé est ruinée, nous sommes seuls...

L'opérateur nous dit que la consommation sera mesurée en temps réel et transmise, une fois par jour et que le Linky n'émet pas en permanence.

La consommation sera mesurée en temps réel et transmise, une fois par jour.

Linky n'émet pas en permanence....

Étonnant d'entendre des choses contradictoires dans la presse, Linky permettrait "*un suivi en temps réel*" de nos consommations, selon Pierre Bouvier, Responsable ERDF pour le déploiement Linky en région Nord : "*Les informations sont envoyées en temps réel au transformateur de proximité, puis tout est transmis au siège d'ERDF à Lyon*" (sic...).

Comment "*un suivi en temps réel*" est-il possible s'il n'émet qu'une fois par jour ?...
En fait, il s'agit bien d'un suivi en continu à intervalles de temps très brefs !...

Linky va créer des emplois...

" En Midi Pyrénées/Languedoc Roussillon, le déploiement du compteur Linky va créer une centaine d'emplois. C'est la sété Oti, à Cugnaux qui a obtenu le marché en Haute-Garonne. Des compteurs Linky sont fabriqués par "Cahors Maec", les anciens compteurs recyclés par l'entreprise de travail adapté "Envoi-Hands" à Colomiers". Source France Bleu

On nous parle également de la fabrication future des compteurs dans le Poitou, et des "emplois" créés par l'installation des compteurs, ces emplois sont cependant conjoncturels.

Quand les compteurs seront fabriqués et posés, ces "emplois" disparaîtront cependant, et on ne nous parle pas de tous les emplois réguliers pour relever les compteurs et faire de petites interventions sur place qui seront eux définitivement supprimés.

Linky va faire baisser les factures...

"L'argument phare pour vanter Linky, c'est qu'il inciterait à consommer de l'électricité avec plus de modération, car le client pourra suivre sa consommation journalière sur un portail internet sécurisé. La Commission de régulation de l'énergie estime les économies possibles à 1%."
Source France Bleu

Très étonnant..., car les factures des usagers ont au contraire augmenté significativement partout où des compteurs communicants ont été installés : en Amérique du Nord, Australie,...

Voir le film "Take Back your Power" <https://www.youtube.com/watch?v=aVCob3E1eq0>

De fait, comme le dénonce l'UFC que choisir, les compteurs Linky sont très sensibles aux dépassements même très ponctuels de consommation, contrairement à nos compteurs actuels, ce qui contraint beaucoup d'usagers à souscrire un abonnement plus important, et donc plus cher, pour éviter que leur compteur ne "saute" en permanence, comme s'en plaignent des usagers des zones de test (voir le Powerpoint fait par Annie Lobbé sur le site <http://www.santepublique-editions.fr/>), et aussi l'article de l'Est Républicain : Nancy : Linky fait disjoncter le porte-monnaie.

<http://www.estrepublicain.fr/edition-de-nancy-ville/2016/01/23/nancy-linky-fait-disjoncter-le-porte-monnaie>

Par ailleurs, comme le dénonce l'association Next-up, nos factures vont aussi augmenter car on en profitera pour nous facturer, en plus de la puissance active facturée actuellement, la puissance réactive liée à nos consommations (on commence à nous facturer, non plus en kWh (KiloWatt Heure) mais en kVAh (KiloVolt Ampère Heure), ce qui va augmenter nos factures, ce changement de repère brouillant les repères des quand à l'évolution de leurs consommations. Pour plus d'information, voir le site de Next Up Organisation <http://www.next-up.org/France/Linky.php> ou rechercher « Cos Phi » sur le net.

Les usagers des zones de test se plaignent de l'absence de lisibilité du Linky (consommations en kVAh plutôt qu'en euros), et disent qu'ils ne passent pas leur temps sur internet pour suivre leurs consommations. Il est prévu de fournir aux usagers un boîtier supplémentaire (payant en France, mais fourni gratuitement en Angleterre par EDF à ses clients), à mettre dans son habitation pour mieux « suivre » ses consommations, et qui générera encore un peu plus d'ondes, puisqu'il communiquera en Wifi avec le compteur...

* Étrangement aussi, l'UFC Que Choisir rapporte en 2011 les propos de Jean-François QUINCHON, Directeur territorial d'ERDF Touraine, où une phase de test était en cours, et qui aurait dit *"que Linky ne fait pas économiser un seul KiloWatt" !...*

Dans une note confidentielle, réitérée lors des assises de l'Énergie de Grenoble le 26 janvier 2011, Philippe Van de Maele, président de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) ne s'encomrait pas de précautions d'usages et fustigeait ERDF et les businessmen en déclarant : *"Ce compteur n'a rien d'intelligent. Il n'apporte rien en ce qui concerne la maîtrise de la demande d'électricité. Et son modèle économique n'est pas d'une clarté absolue, ces compteurs vont rajouter à la consommation nationale..."*

* On notera qu'en République Dominicaine, les abonnés ne semblent pas très convaincus, et qu'ils se révoltent et démontent les compteurs pour les déposer devant la compagnie d'électricité...

http://videos.next-up.org/EhsTvNews/Compteurs_revolt_e_demontage/

Linky permet de ne pas être facturé sur des estimations de consommation...

Linky n'est pas un outil de surveillance et il est protégé contre les attaques...

"Seule la donnée globale de consommation du foyer est mesurée. Il est impossible de savoir si quelqu'un est dans le logement et quel appareil est utilisé à l'instant précis. De plus, les données appartiennent au client et ne peuvent être utilisées sans son accord."

"Les clients verront la courbe détaillée de leur consommation transmise automatiquement à ERDF. Ces données personnelles seront strictement confidentielles. La protection de ces données est encadrée par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Quant à un possible risque de piratage informatique, tout est crypté. Chaque compteur dispose d'une clé spécifique." Source la Voix du Nord

(?...) Il semblerait qu'ERDF et GDF (pardon : Engie),... ont oublié que le système d'auto-relevé (ou relevé confiance) fonctionne très bien depuis des années, et que cela permet d'être toujours facturé au plus près de ses consommations...

L'information de consommation étant transmise en temps réel, aux dires même d'ERDF, toute variation de cette consommation étant suivie.

Cette information pourra potentiellement être utilisée et transmise à des tiers :

- **de façon contrôlée**, comme c'est déjà le cas aux USA à des organismes d'état, police et autres, mais aussi à des entreprises, moyennant finance (voir le documentaire « Take Back Your Power », ou l'article « Smart Meter Data Shared Far and Wide » = Informations des Compteurs Intelligents Largement Partagée, Septembre 2012, sur The Age IT Pro, par Vince Chadwick).

En se rendant sur une page insuffisamment sécurisée d'un opérateur américain, ils ont découvert que ces compteurs relayaient de nombreuses données d'analyse très fines de la consommation électrique.

En testant individuellement chaque appareil électronique de leur foyer, ils ont alors remarqué que chaque type d'appareil (réfrigérateur, écran TV...) possédait une signature électrique différente (la consommation électrique était bien analysée de manière très fine par le compteur, toutes les 2 secondes).

<http://www.clubic.com/reseau-informatique/securite-reseaux/actualite-469414-compteurs-linky-hackes.html>

- **ou incontrôlée**, par des cambrioleurs qui sauront si nous sommes là ou pas,... puisque ces compteurs se révèlent piratables (voir par exemple l'article de Politis : Linky, le nouveau Compteur de Surveillance d'ERDF se met en place. <http://www.politis.fr/LINKY-le-nouveau-compteur-de,28176.html>).

Pourquoi les compteurs Linky seraient-il plus sûrs que leurs homologues américains ou espagnols (en Espagne aussi, les compteurs ont été piratés - voir article ci-dessous), déjà piratés ?...

<http://www.01net.com/actualites/compteur-electrique-intelligent-quand-le-hacking-mene-au-black-out-general-628914.html>

Nous croyons-nous plus fort en surveillance et cyberattaques / cyberprotection que les Américains, qui, par la bouche de James Woolsey, ancien Directeur de la CIA, disait sont inquiétude devant un système rendant le réseau électrique aussi vulnérable ? (voir le film "Take Back Your Power").

Linky ne serait pas intrusif...

Le Journal de l'Environnement nous en apprend plus, on peut y lire : *"...les électriciens espèrent pouvoir agir sur la consommation, notamment en coupant automatiquement durant une courte période les équipements électroménagers non vitaux (machine à laver, sèche-linge, notamment). 17/09/2010*

"Mais à quoi sert donc Linky ?... "

En Amérique du Nord, beaucoup d'appareils électriques sont déjà équipés de puces RFID (Radio Fréquence Identification), comme sur notre Carte Bleue maintenant, pour le paiement sans contact.

Or, voyons ce qui se prépare en Amérique du Nord, et donc certainement chez nous ensuite, comme projet de contrôle des appareils électriques par le compteur :

"Les compteurs nouvelle génération **sont dotés de deux antennes internes**, aussi appelées puces ou cartes de communication numérique cellulaire :

- **La première** reçoit et transmet les données de consommation sur la fréquence 915 MégaHertz et communique avec des routeurs installés sur certains poteaux de distribution hydroquébécois et avec des bornes collectrices qui seront placées sur des équipements de télécommunication ou des édifices.
- **La seconde**, inutilisée jusqu'ici, permettra à cette infrastructure de mesure avancée de communiquer sur la fréquence de 2,4 GigaHertz, avec une puce installée dans les nouveaux appareils ménagers, par exemple afin de contrôler leur usage en période de pointe de la demande électrique."

Source : Les compteurs intelligents rendraient intolérant aux champs électromagnétiques, La Maison du XXIème siècle, Canada, 11/10/2012 - <http://maisonsaine.ca/les-compteurs-intelligents-rendraient-intolerant-aux-champs-electromagnetiques/>

Le journal Sud Ouest nous informe des projets de contrôle à distance de nos appareils électriques : *"Quand on connaît les fragilités d'internet vis-à-vis du piratage, qui d'autre pourra aussi contrôler nos appareils électriques ? Quant aux fournisseurs d'énergie, ils proposeront de nouvelles offres, avec des tarifs adaptés à la consommation à certaines heures et certains jours et la possibilité de piloter ses appareils ménagers plus facilement, en leur donnant par exemple l'ordre de s'activer ou se désactiver selon les heures et les besoins."*

Linky serait sûr et fiable...

On ne nous parle pas des pannes d'appareils qui sont rapportées dans les zones de test, y compris chez les commerçants dont c'est l'outil de travail.

Voir le site <http://www.santepublique-editions.fr/> pour plus d'informations à ce sujet (à noter qu'Annie Lobbé précise les changements apportés cette année aux conditions générales de vente d'ERDF qui rend ainsi beaucoup plus difficile une attribution de ces pannes à "leur" compteur).

* **Heureusement...**, comme les compteurs appartiennent aux collectivités locales, les usagers pourront toujours se retourner contre leur maire, surtout s'ils l'ont prévenu préalablement des dangers du Linky et lui ont demandé expressément de refuser ces compteurs...

Hum ! Souhaitons ne pas avoir à en arriver là...

On a signalé que ces compteurs peuvent prendre feu, comme ce qui s'est vu en Amérique du Nord (États-Unis : film "Take Back your Power", ou au Canada), ou encore en France dans les zones de test.

Voir <http://www.santepublique-editions.fr/objects/Linky-et-les-pannes-linky-et-les-incendies-diaporama-11-01-2016.pps>

Pour information : les 105.000 compteurs communicants de la société Landis + Gyr (société fabriquant les compteurs installés en ce moment en France) sont actuellement démontés au Saskatchewan (Canada), car ils prennent feu (8 incendies en 2 mois).

* Il y a eu autant d'incendies en 2010 en France durant la phase de test, mais pour ERDF l'opération était "un succès" ! dicit Bernard Lassus, le responsable Linky chez ERDF, a reconnu le samedi 16 janvier au matin sur RMC, qu'il y a eu aussi 8 incendie en 2010-2011, durant la phase de test.

Voir la Saskatchewan ordonne à SaskPower de reprendre tous ses compteurs intelligents, 30 Juillet 2014 <http://ici.radio-canada.ca/regions/saskatchewan/2014/07/30/006-remplacement-compteurs-intelligents-saskpower.shtml>

On espère du moins que techniquement les compteurs installés actuellement fonctionnent mieux que ceux installés durant la période de test, car "c'est un secret de polichinelle, l'installation des nouveaux compteurs est un fiasco, non seulement technologique, moins de 6.000 compteurs sur les 270.000 installés dans les zones tests de Lyon et d'Indre-et-Loire sont capables de transmettre correctement les données."

Il n'y a pas qu'en France que ce système ne marche pas, par exemple, en Ontario, au Canada, la compagnie Hydro One abandonne le déploiement de 36.000 compteurs en zone rurale, après 5 ans d'essais infructueux dans la transmission des informations par micro-ondes.

Voir l'article du National Post du 13 janvier 2016 : <http://news.nationalpost.com/news/canada/astonishing-hydro-one-pulling-plug-on-36000-rural-smart-meters-after-years-of-complaints>

Les compteurs appartiennent à ERDF, nous ne pouvons leur en refuser l'accès...

Linky est obligatoire...

"La nouvelle machine dite intelligente est installée dans toute l'Europe. L'installation de Linky dans 80 % des foyers, d'ici 2021, est une directive européenne. La pose est donc obligatoire. Si l'installation est obligatoire, la société Eiffage, responsable de la mise en place, ne peut pas entrer de force dans les maisons.

À Monchy-Cayeux, les indécis ont peur de rater une opportunité. « Si on change d'avis dans quelques mois, viendrez-vous quand même installer le compteur ? ». Source La Voix du Nord

Ce à quoi ERDF répond "qu'il ne propose pas un service « à la carte », Linky risque de passer son chemin pour de bon."

Voir <http://www.humanite.fr/compteurs-linky-et-gazpar-les-communes-ont-leur-mot-dire-593478> qui indique " Stéphane Lhomme, conseiller municipal de Saint-Macaire : "Les compteurs appartiennent aux collectivités locales (communes, intercommunalités) qui les concèdent à ERDF. Beaucoup d'entre elles l'ignorent. "

Cette information est confirmée par Charles Antoine Gautier, chef du département Energie de la FNCCR (fédération nationale des collectivités concédantes et régies), qui dans un entretien à Maire Info, le journal de l'AMF (association des maires de France), dont on peut prendre connaissance ici <http://www.maire-info.com> confirme que « les collectivités concédantes du réseau d'électricité sont propriétaires des compteurs actuels et des Linky qui commencent à se mettre en place. ERDF n'en est que le concessionnaire. »

Faux...

L'Autriche, la Belgique, l'Allemagne n'ont pas décidé le déploiement forcé comme en France... preuve que Directive Européenne ou pas, on peut choisir de mettre une limite à ce qui est potentiellement nuisible pour ses populations, ou pas...

On aimerait bien que "Linky passe son chemin pour de bon", comme le menacerait ERDF, d'après ce journaliste de La Voix du Nord...

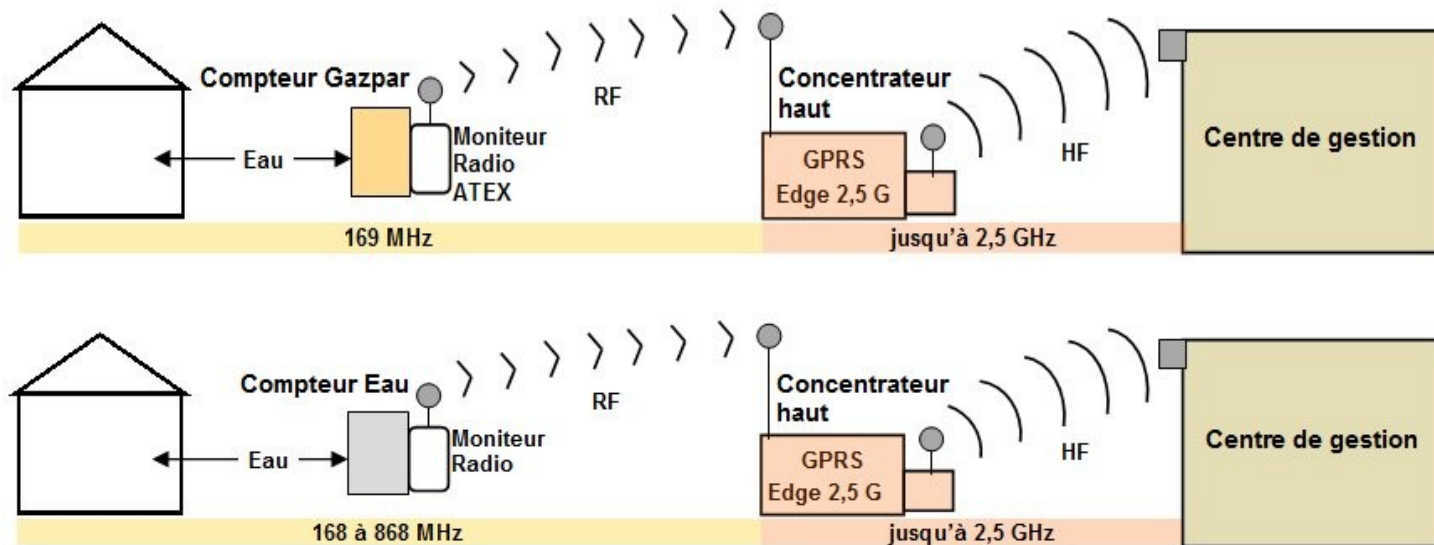
Pour information...

- Au Québec, où 9 millions de compteurs ont été installés, les plaintes de la population ont été telles qu'Hydro-Québec a dû proposer une option de retrait, qui est maintenant facturée 3 euros par mois.
- Pour la France, AgoraVox indique "une taxe assimilable à un racket est à l'étude par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), son montant est de 19 euro HT/mois ceci pour compenser les frais engagés par ERDF pour le relevé "à pied" (manuel) du compteur de ceux qui ont refusé le Linky"
<http://www.agoravox.tv/tribune-libre/article/nouveau-compteur-erdf-linky-la-51806>
- En Californie, un démontage des compteurs communicants est en cours, suite à décisions de justice en 2011, après de très nombreuses plaintes de résidents malades, et ce, alors que la compagnie (PG & E) avait d'abord essayé de mettre en place le CPL en remplacement des hyperfréquences. Les effets sur la santé des gens ayant été aussi négatifs avec le CPL, la compagnie a été contrainte au démontage.
- Toujours en Californie, de nombreux comtés ont passé des moratoires pour interdire l'installation de compteurs communicants.
- En France aussi, un nombre grandissant de communes refusent ces compteurs, dont la liste d'inconvénients est visible sur le site <http://refus.linky.gazpar.free.fr>

France info, des infos contradictoires :
"Le remplacement des anciens boîtiers est obligatoire, mais ERDF est obligé de vous en faire la demande par courrier. Bon à savoir également, on peut s'opposer à l'installation de ce nouveau compteur et même revenir par la suite sur sa décision. "

En fait les particuliers, en vertu du principe de précaution, sont tout à fait en droit de vouloir se protéger et de refuser ces compteurs, et si des Maires souhaitent :

- protéger la santé de leurs administrés,
- se protéger eux-mêmes en termes de responsabilité, afin de ne pas s'exposer aux plaintes futures des usagers exposés à des problèmes de pannes et d'incendies,
- et considèrent que dans un contexte de coupures budgétaires sévères, il y aurait mieux à faire avec les deniers de la population, que de lui faire financer discrètement un nouvel équipement aussi dangereux qu'inutile, ils peuvent aller sur des sites, comme par exemple : <http://refus.linky.gazpar.free.fr> pour trouver des conseils sur la démarche à suivre afin de s'opposer officiellement à ces compteurs, sachant que s'ils laissent faire, il y aura ensuite les compteurs pour le gaz et l'eau, qui rayonneront des micro-ondes directement chez leurs administrés, et s'appuient aussi sur des antennes-relais supplémentaires dans les rues pour la transmission des consommations.



Vous serez prévenu de l'installation du Linky un mois avant (?)...

En fait, beaucoup de personnes indiquent avoir été mises devant le fait accompli quand leur compteur était accessible depuis la rue sans qu'ils aient été informés, même en tant que propriétaire.

Les installateurs sous-traitants recevant une prime pour chaque compteur posé, on en a même vu certains enlever le papier qui était scotché sur le compteur et qui indiquait le refus de la pose du Linky, et l'installer quand même !...

Donc, avis à ceux qui refusent le nouveau compteur : en plus de la lettre recommandée à ERDF, et de la copie au Maire, il faut envoyer une lettre à l'installateur si on possède ses coordonnées, et prendre une photo du compteur, avec la lettre de refus scotchée dessus, en indiquant à ERDF et à l'installateur dans la lettre que si notre compteur est changé malgré tout contre notre volonté, nous les poursuivrons.

Il y aurait une pénalité si nous refusons...

Non, une amende de 1.500 euros avait été prévue initialement pour les futurs compteurs d'eau chaude dans les immeubles à chauffage collectif pour pouvoir individualiser le paiement du chauffage, mais la loi de transition énergétique ne prévoit pas d'amende si nous refusons ce compteur...

On peut nous couper l'électricité si nous refusons...

Rien, absolument rien n'indique cela dans la loi, et cela ferait une très mauvaise presse à ERDF s'ils devaient recourir à ce genre de procédé.

Non, ils essaient de "persuader" à coup de campagne de communication dans les médias, mais cela ne veut pas dire que des installateurs ne recourront pas à ce genre de message pour convaincre les personnes impressionnables et peu informées... comme cela a déjà été constaté.

"Pour imposer Linky en Gironde, ERDF mise sur la persuasion" - Source Sud Ouest

Peu de gens refusent Linky, ses atouts séduisent tous les foyers...

" Ses atouts séduisent tous les Français, d'habitude, les gens sont pressés de recevoir leur nouveau compteur. C'est la première fois que nous sommes confrontés à un tel cas. "
Source La Voix du Nord

"Pour ce qui est des refus, ils ne sont finalement pas si nombreux que cela, 1,4% seulement ce qui n'est pas très significatif." Source France Info

À Toulouse, 0,9% des abonnés ont refusé, mais ERDF fait tout pour les convaincre.

Pour ce qui est des refus, ils ne sont finalement pas si nombreux que cela, 1,4 % seulement ce qui n'est pas très significatif.

Le nombre de refus officiels augmente considérablement, actuellement le chiffre de 2 % est largement dépassé, ce qui est énorme contrairement à ce que dit ERDF, évidemment pas encore significatif, mais la montée du refus semble inexorable au fur et à mesure que les gens seront informés, c'est bien ce qu'ERDF essaie d'éviter avec ses campagnes "d'informations" massives dans les médias.

Et puis, évidemment, présenter le changement comme obligatoire, et que les installateurs sous-traitants laissent "malencontreusement" sous-entendre que l'on pourrait vous facturer une grosse pénalité, ou même couper le courant si on refuse, n'encourage pas la majorité des Français non informés à refuser...

Évidemment, il faut :

- 1 - qu'ERDF aille chercher tous les recommandés qu'ils reçoivent.
- 2 - Que les personnes dont les compteurs sont accessibles n'attendent pas une possible lettre les informant du futur changement, car il arrive aussi parfois que "malencontreusement", le changement se fasse sans que les gens en soient préalablement informés...